

Deux frères boulangers risquent 15 ans pour avoir tué leur cambrioleur

écrit par Josiane Filio | 30 mars 2023



Le cambrioleur était un récidiviste, mais aux yeux des « gens de bien » il ne méritait pas de mourir. En revanche pour les deux “méchants boulangers” aucune compassion pour la lourde

peine qu'ils risquent !

Dans la rubrique « **avez-vous vu ce qui se passe encore en France ma pôv dame... sont vraiment devenus fous !** », je veux partager dans ces lignes ma honte, ma révolte, ma colère et mon angoisse... le tout mélangé à ce qui est en passe de se muter en véritable haine contre le « système » actuel, établi par des gens sans honneur, qui par des moyens malhonnêtes que sont leurs fausses promesses, se sont emparés des rênes du pays, dans différents domaines et à différents niveaux.

Ce n'est guère nouveau hélas, et je sais ne pas être la seule à grandement souffrir de cette situation... que tant **d'autres citoyens sont incapables d'analyser clairement et sainement, le cerveau durablement atrophié par la continuelle propagande d'inversion des valeurs, méprisant honteusement les victimes pour mieux s'apitoyer... sur le sort des racailles semant chagrins et morts partout** où, par la grâce de gauchistes tarés, ils font leur nid, le plus souvent aux dépens de citoyens honnêtes et sans histoire.

Ainsi nous apprenons que le sort de deux jeunes frères boulangers va se jouer aux Assises de Paris, où leur procès vient de commencer.

Et qu'ont donc fait ces deux « féroces tueurs assoiffés de sang » ?

Certes ils ont ôté la vie d'un être humain, ce qui est regrettable mais si c'était « sans intention de la donner »... hélas il est devenu clair que dans notre civilisation décadente, ceux qui sont censés rendre une justice impartiale semblent de plus en plus avoir totalement égaré la notion d'intégrité, pour la remplacer par le parti pris systématique pour les attaquants contre les assaillis !

Les faits jugés aujourd'hui remontent à presque 6 ans.

*En mai 2017, vers 3 h30 du matin, les deux frères, qui travaillaient dans leur fournil, avaient surpris un cambrioleur **tendant d'ouvrir leur tiroir-caisse après avoir forcé la porte de leur boutique avec un cric.** Selon l'accusation, les deux frères se seraient armés d'un couteau pour faire fuir le cambrioleur avant de le poursuivre dans la rue.*

C'est là où leur destin bascule, car **Geoffroy et Thibault Tordeux**, respectivement âgés de 33 et 34 ans, au lieu de se laisser gentiment détrousser sans rien dire, comme il est de bon ton de le faire désormais quand on se penche sur les honteux verdicts qui pullulent dans les tribunaux...

Car sans doute ivres de rage, les deux frères se mettent immédiatement à poursuivre leur « visiteur »... Résultat :

*La « victime », (**le cambrioleur** : j'en vois qui ne suivent pas !) un homme de 40 ans déjà condamné pour des cambriolages, avait été retrouvée mortellement blessé de plusieurs coups de couteau sur le trottoir près de la boulangerie.*

Mais où avaient-ils la tête, ces deux étourdis ?

Ils ne savent pas encore que **de nos jours il est bien plus dangereux de se défendre lors d'une attaque... que d'attaquer autrui** (*sauf s'il s'agit d'espèces protégées par nos gouvernants, car là on mange cher !*) ?

Les deux frères avaient eux-mêmes appelé la police. Lors de leurs auditions, ils avaient expliqué qu'ils n'avaient pas l'intention de tuer le cambrioleur mais seulement de lui faire peur.

<https://www.fdesouche.com/2023/03/28/paris-ouverture-du-proces-de-deux-freres-boulangers-pour-lagression-mortelle-dun-cambrioleur-a-montmartre/>

Conclusion : poursuivis pour « **violence ayant entraîné la mort**

sans intention de la donner » ils encourent chacun 15 ans de réclusion.

Si la « victime » n'a pas réussi à les voler, elle a, en revanche, diablement bien réussi à faire basculer leur vie dans l'horreur.

Gageons, même si je souhaite ardemment me tromper, que les juges seront sans doute moins cléments que ceux qui se sont penchés sur le cas de **Sabri Djidel**, 29 ans (*tiens, encore un bouddhiste suédois !*) ; lequel s'est livré récemment sur un passant, dans une rue de Lille, d'abord à un jet de gaz lacrymogène en plein visage, puis brandissant une hache après l'avoir jeté au sol...

L'agressé ayant réussi à se libérer et à fuir, dira qu'il a vu la mort de près.

« Il a voulu me terminer, tremble maintenant le Lillois. Ma vie, je l'ai vue défiler... »

Sabri Djidel est également mis en cause dans un autre assaut à la hache, quelques instants plus tôt, contre l'automobile d'un autre badaud. Une attaque farouchement niée.

Il assure n'avoir « jamais été hospitalisé en psychiatrie », ni être sous tutelle ou sous curatelle. Un expert psychiatre n'a décelé chez lui « ni altération, ni abolition du discernement ».

Sanction : dix-huit mois de prison, dont six sous sursis probatoire, avec incarcération immédiate.

Dix-huit mois pour avoir tenté de tuer (avec une hache on ne voit pas d'autre intention !), contre quinze ans, risqués par les deux boulangers, qui dans la France d'avant, n'auraient même jamais été poursuivis, au regard de la légitime défense... laquelle n'existe plus que dans certaines circonstances (*cambriolez un nanti, vous verrez que s'il vous agresse il*

sera approuvé !), mais rarement pour un citoyen lambda qui n'y a que rarement droit.

<https://www.fdesouche.com/2023/03/29/lille-il-attaque-sans-raison-apparente-des-inconnus-a-la-hache/>

Il est clair que désormais les études pour devenir juristes seront hyper-simplifiées, car il sera surtout important de bien connaître quelques règles basiques, telles que :

– Si l'auteur des faits (*vol, viol, égorgement, découpe à la hache, rafales de kalachnikov...*) est une chance pour la France, ici depuis longtemps ou nouvellement arrivé... il est clair que le pauvre hère n'avait pas toute sa raison au moment des faits ; d'ailleurs si nécessaire, un ou plusieurs experts vous le certifieront, ce qui simplifiera de manière appréciable le travail de cogitation des juges.

– En revanche s'il s'agit d'un FDS, de surcroît blond aux yeux bleus (*ce sont les pires !*), il y a de fortes chances pour qu'il soit raciste, fasciste, ou complotiste... voire les trois à la fois... aggravant son cas en étant par ailleurs fiché à l'extrême droite ; là encore il est aisé d'en conclure qu'une féroce répression s'avérera nécessaire... d'ailleurs éventuellement, un ou plusieurs voisins viendront spontanément proposer leur aide aux magistrats afin de les aider dans leur lourde tâche... comme au bon vieux temps des délations à la Kommandantur !

– au niveau gestuel, bien maîtriser le doigt (*voire le bras*) d'honneur, surtout si un passage à l'Assemblée nationale s'avère un jour nécessaire.

Et le tour sera joué, vous serez reçu au Barreau que vous avez visé, sans autre forme de procès, si j'ose dire...

À quoi bon en effet s'encombrer l'esprit avec des textes de lois appris par cœur... les lois étant faites, avant tout, pour faire honneur à celui ou celle dont elles portent le nom...

sûrement pas pour être appliquées... non mais des fois !

Bon ! Faire de l'humour permet un temps de repousser l'horreur actuelle vécue par tant de citoyens ; mais dès que j'arrête de faire le guignol pour amuser la galerie... la nausée revient au galop !

Espérons que vous aussi vous ayez pu vous distraire de la misère actuelle pendant votre temps de lecture ; j'aurais ainsi l'impression de m'être rendue utile un court, mais néanmoins précieux, moment.

Josiane Filio, au nom de la Liberté d'expression

<https://ripostelaique.com/deux-freres-boulangers-risquent-15-ans-pour-avoir-tue-leur-cambrioleur.html>